

# MAI à vélo



**UN MOIS POUR ADOPTER LE VÉLO...  
POUR LA VIE.**

**Appel à projets jusqu'au 26 février 2023**



**APPEL A PROJETS**  
**« MAI A VELO : un mois pour adopter le vélo ... pour la vie » 2023**

**Document d'information**

Economique, bénéfique pour la santé et l'environnement, le vélo répond aux enjeux écologiques, sociaux et sanitaires de nos territoires.

C'est pourquoi Nîmes Métropole a fait du développement du vélo une priorité dans sa politique de Mobilités.

Nous vous proposons de mettre à l'honneur le vélo sur tout le territoire autour de l'opération nationale « Mai à vélo » !

L'objectif de cette opération est de proposer durant tout le mois de mai des animations et des actions autour de la pratique du vélo, sous toutes ses formes.

Pour fédérer toutes les initiatives locales au sein d'un même évènement, Nîmes Métropole lance un appel à projets « Mai à vélo ».

**Grâce à ce dispositif, vous avez la possibilité de solliciter un soutien de communication, voire en nature (matériel et logistique selon possibilités) pour la mise en place de votre projet.**

## **CONDITIONS DE PARTICIPATION**

### **Les structures concernées et les cibles**

L'appel à projets « Mai à vélo » s'adresse **aux structures et aux particuliers** du territoire de Nîmes Métropole.

Les projets proposés doivent être à destination du grand public et notamment des :

- Habitants
- Jeunes et étudiants
- Enfants

### **Enjeux et format des projets**

Les projets devront porter sur l'un des enjeux suivants :

- sensibiliser aux bienfaits du vélo, véhiculer des messages positifs sur le vélo
- inciter à la (re)mise en selle
- mettre en avant des initiatives déjà existantes en faveur de l'usage du vélo
- inciter à une pérennisation des pratiques quotidiennes

Les actions pourront revêtir différentes formes : échanges, conférences, projections, animations, parcours vélo, randonnées vélo, démonstrations, spectacles, expositions, ...

Dans tous les cas, il est demandé aux porteurs de projets de prendre en compte les problématiques de mesures sanitaires : soit en privilégiant des actions de petites envergures, soit en ayant des solutions de repli.

### **Périmètre des projets**

Les projets devront avoir lieu sur le territoire de Nîmes Métropole et devront se dérouler entre le 1er et le 31 mai 2023.

## COMMENT PARTICIPER ?

Pour répondre à l'appel à projets, vous devez remplir le « Dossier de candidature - MAI A VELO », téléchargeable sur le site internet de Nîmes Métropole et l'envoyer à l'adresse suivante : [laetitia.tamimi@nimes-metropole.fr](mailto:laetitia.tamimi@nimes-metropole.fr) et [jean-noel.cohen@nimes-metropole.fr](mailto:jean-noel.cohen@nimes-metropole.fr)

Pour chaque porteur de projet, un accompagnement par la Direction Générale Adjointe Environnement et Mobilités est proposé pour l'aide à la mise en œuvre.

### CALENDRIER

6 février : Lancement de l'appel à projets, disponible sur [www.nimes-metropole.fr](http://www.nimes-metropole.fr)

**26 février : Date limite de présentation des projets**

10 mars : Validation des projets

Mai : Réalisation des actions

## QUELLES AIDES DE Nîmes Métropole ?

Pour l'organisation de leurs projets, les structures peuvent bénéficier :

- d'une communication à l'échelle de l'agglomération avec inscription dans l'agenda Mai à vélo de l'agglo.
- d'aides en nature (de matériel, logistique selon possibilités)
- en aucun cas l'aide ne pourra être financière.

## CONDITIONS DE SELECTION

Les conditions de sélection des projets seront les suivantes :

- le projet doit être non mercantile
- le projet ne doit pas valoriser une marque ou une entreprise et ne doit pas être réalisé à des fins commerciales
- respecter le thème du vélo et avoir un réel intérêt pour la promotion de celui-ci
- les dossiers imprimés doivent être complètement remplis, les dossiers incomplets ne seront pas examinés.

## ENGAGEMENTS DU BENEFICIAIRE

Les porteurs de projet seront tenus de remettre dans les 2 mois après la réalisation de leur projet des éléments de bilan.

Nîmes Métropole se réserve le droit de présenter ce bilan dans le cadre de manifestations initiées par eux ou organisées avec leurs partenariats.

Les porteurs de projet s'engagent à faire figurer sur tous les supports matériels du projet le logo de Nîmes Métropole qui leur sera fourni.

## CONTACTS

Laetitia TAMIMI : chargée animation mobilité 06 22 65 95 15 – [laetitia.tamimi@nimes-metropole.fr](mailto:laetitia.tamimi@nimes-metropole.fr)

Jean Noël COHEN : chargé de mission vélo – 06 43 21 77 62 – [jean-noel.cohen@nimes-metropole.fr](mailto:jean-noel.cohen@nimes-metropole.fr)